

Nanterre, le 3 mars 2016

**académie
Versailles** 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine

**Le directeur
académique
adjoint**

Dossier suivi par
Thierry Aumage

Téléphone
01 40 97 34 61

Courriel
Thierry.aumage
@ac-versailles.fr

**Centre administratif
départemental**
167/177 avenue
Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

L'inspecteur d'académie
Directeur académique adjoint
des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts de Seine

à

Madame Stéphanie GAZEL
Présidente de l'Association des Parents d'Elèves
indépendants
Ecole élémentaire Henri Barbusse
2, rue Jules Guesde
92240 MALAKOFF

Madame la présidente,

Par courrier en date du 8 février 2016, vous avez souhaité appeler l'attention de Monsieur le directeur académique sur la situation de Madame POPILLE, intervenante en allemand dans votre école.

Madame POPILLE apportait une aide précieuse dans l'enseignement de l'allemand dans votre école. Malheureusement, les conditions réglementaires n'autorisent plus cette assistante compétente à intervenir. Il s'agit de l'application du code du travail que nous devons respecter. Aucune dérogation, compte tenu de son âge n'est envisageable.

Vous faites état de la présence dans cette école d'une professeure des écoles habilitée en allemand. Ce devrait être de nature à permettre la continuité de l'enseignement de l'allemand.

Je saisis Madame l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription afin qu'elle étudie en accord avec l'équipe pédagogique les modalités d'organisation pédagogique autorisant le maintien de l'allemand pour les élèves concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Thierry AUMAGE



DSDEN 92 - SG ARRIVÉ LE
12 FEV. 2016
TRANSMIS A :
POUR ATTRIBUTION
DOS
POUR AVIS
POUR INFORMATION
CAB/DARSEN

Elémentaire
Vanves

Vanves, le 8 février 2016,

A Monsieur le Directeur Académique,
s/c Madame l'Inspectrice de la 18^e Circonscription,

Objet : rupture de contrat d'une intervenante en Allemand à l'école élémentaire Parc

Les deux associations de parents d'élèves de l'école élémentaire du Parc à Vanves (API-FCPE) souhaitent exprimer leur étonnement et leur désapprobation, suite à la rupture du contrat de Mme Popille, intervenante en Allemand, en cours d'année scolaire, ce qui a pour effet de désorganiser le fonctionnement global de l'école.

Il n'existe pas de poste dédié à l'Allemand dans notre école. Il y a une enseignante habilitée en allemand qui avec l'intervention d'une personne extérieure permet de dispenser les cours du CE1 au CM2.

Comme vous le savez, cette mesure n'impacte pas seulement les élèves germanistes.

Elle impose une réorganisation de toutes les classes. Enfin elle oblige la directrice à repenser son travail pour donner du temps à l'enseignement des langues (cf courrier de Mme Malherbe et l'équipe enseignante du 19 janvier dernier).

12 élèves de cycle 3 ne peuvent plus bénéficier des heures d'allemand.

A ce jour, et plus d'un mois après la rupture, nous constatons qu'aucune solution n'a été apportée, alors que le budget existe puisqu'il a été alloué !

En tant que parents d'élèves, quelles explications justifiées pouvons-nous apporter aux parents de ces élèves, inquiets pour leurs enfants ?

L'apprentissage de la langue vivante 1 (choisie dès le CP et jusqu'à la 5^e) est un droit, nous entendons le faire respecter. La situation ne saurait donc perdurer.

C'est pourquoi, nous demandons qu'une solution soit désormais rapidement trouvée et souhaitons qu'au retour des vacances, les cours d'allemand soient rétablis.

Vous remerciant, par avance, de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en l'assurance de notre considération distinguée.

Bruno Levasseur

Représentant FCPE



Stéphanie Gazel

Représentante API



Copie adressée à : Mme Popille,
L'école du Parc